



Août 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 12 août 2024, le Conseil municipal a décidé de remplacer la passerelle piétonne des Tardys sur la Vièze et a adjugé ces travaux à l'entreprise BERISHA SA.
- Lors de sa séance du 12 août 2024, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre les études nécessaires à la modification du projet autorisé de l'entrée sud du site chimique jusqu'au dossier d'autorisation de construire. Il a adjugé ce mandat aux bureaux Arc génie civil SA, Impact SA, François-Xavier MARQUIS Sàrl.
- Lors de sa séance du 12 août 2024, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre les études nécessaires à la mise en place d'une planification et d'un dossier de préconsultation afin de réaliser un espace dédié au VTT soit un itinéraire de Flowtrail et une zone didactique type skill center. Il a adjugé ce mandat à l'entreprise Trailworks AG.
- Lors de sa séance du 12 août 2024, le Conseil municipal a délivré à Mme Aydin ÖZLEM une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "ERAY".
- Lors de sa séance du 19 août 2024, le Conseil municipal a décidé de réaliser la mise aux normes des arrêts de bus "Boeuferrant" et "Tronchet". Il a adjugé ces travaux de génie-civil à l'entreprise RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 19 août 2024, le Conseil municipal a délivré à Mme Eliana ALFIERI une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "TOP GRILL".
- Lors de sa séance du 19 août 2024 et dans le cadre des dérogations à l'ouverture des magasins (LOM), le Conseil municipal a :
 - confirmé le vendredi comme jour d'ouverture prolongée hebdomadaire, jusqu'à 21 h.00, du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025;
 - autorisé l'ouverture prolongée des magasins pour les nocturnes de fin d'année, à savoir :
 - dimanche 15 décembre 2024, de 10 h.00 à 18 h.00 (selon l'art. 6, al. 2 et 3, LOM, précisant qu'il est possible d'obtenir l'ouverture de deux dimanches ou jours fériés par année jusqu'à 18 h.30, pour autant que l'une de ces deux ouvertures soit liée à un événement particulier, tel que le Marché de Noël);
 - mercredi 18 décembre 2024, nocturne jusqu'à 21 h.00;
 - vendredi 20 décembre 2024, ouverture prolongée jusqu'à 21 h.00;
 - dimanche 22 décembre 2024, de 10 h.00 à 18 h.00;
 - lundi 23 décembre 2024, nocturne jusqu'à 21 h.00;
 - Le Conseil a assujetti cette décision à l'accord du Service cantonal de la protection des travailleurs ainsi qu'à l'approbation du Bureau cantonal des patentes.

- Lors de sa séance du 26 août 2024, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de génie-civil dans le cadre du projet de réaménagement des dessertes communales du quartier du Nant. Il a adjugé ces travaux à l'entreprise Sabeco SA.
- Lors de sa séance du 26 août 2024, le Conseil municipal a délivré à M. Sabino CARUSO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le Tea-room - Boulangerie-pâtisserie "L'ESCALE".
- Lors de sa séance du 26 août 2024 et dans le cadre des élections communales du 13 octobre 2024, le Conseil municipal a :
 - constaté que 5 listes de candidats au Conseil municipal ont été déposées au secrétariat municipal dans les délais et les formes prévus à l'art. 194 LcDP pour l'élection au Conseil municipal du 13 octobre 2023;
 - conformément à l'art. 198 al. 2 LcDP, il a pris note que les listes portaient les numéros d'ordre suivants :
 1. Parti Libéral-Radical Monthey-Choëx;
 2. Parti Socialiste et Gauche Citoyenne;
 3. Le Centre Monthey-Choëx;
 4. Les Vert.e.s;
 5. Monthey Demain.
- Lors de sa séance du 26 août 2024 et dans le cadre des élections communales du 13 octobre 2024, le Conseil municipal a :
 - pris note qu'une seule une liste de candidature à la fonction de juge de la commune de Monthey avait été déposée au secrétariat municipal dans les délais et les formes prévus à l'art. 200 LcDP;
 - dès lors et en vertu de l'art. 205 LcDP, il a déclaré Mme Dominique SEINGRE PASSAQUAY, élue juge de la Commune de Monthey, de manière tacite, pour la législature 2025 - 2028;
 - aussi, il a pris note qu'il n'y aurait pas d'organisation de scrutin le week-end du 13 octobre 2024 pour la fonction de juge de commune.
- Lors de sa séance du 26 août 2024 et dans le cadre des élections communales du 13 octobre 2024, le Conseil municipal a constaté que deux listes de candidature à la fonction de vice-juge de la commune de Monthey avait été déposées au secrétariat municipal dans les délais et les formes prévus à l'art. 200 LcDP, à savoir :
 - M. Corrado PANZICA, pour Le Centre Monthey-Choëx;
 - M. Samuel FOSSERAT, pour Monthey Demain.
- Lors de sa séance du 26 août 2024, le Conseil municipal a décidé, pour une phase de test, de fermer la rue des Bourguignons entre la place Centrale et la rue Pottier, en tout temps, et dès à présent.